

**SERVICE D'INFRASTRUCTURE  
DE LA DÉFENSE NORD-OUEST**

**MARCHÉ PUBLIC DE  
TRAVAUX**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION  
PHASE CANDIDATURE**

Personne publique  
**ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES**  
Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest  
Maîtrise d'ouvrage  
**ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES**

**OBJET DU MARCHÉ**

Base de Défense de Cherbourg-  
départements 50 et 14 -  
Travaux de structures métalliques

**NUMÉRO DE PROJET DU MARCHÉ**

24-026

**L'ESID de Rennes devient le SID Nord-Ouest**



## SOMMAIRE

<b>1. SERVICE ACHETEUR .....</b>	<b>3</b>
1.1 NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC .....	3
1.2 POINT DE CONTACT .....	3
1.3 VISITE DE SITE.....	3
<b>2. OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
2.1 OBJET DE LA CONSULTATION .....	3
2.2 ALLOTISSEMENT.....	4
2.3 DUREE DU MARCHÉ .....	4
2.4 FRACTIONNEMENT DU MARCHÉ .....	4
2.5 NOMENCLATURES CPV (COMMUN PROCUREMENT VOCABULARY) ET GM (GROUPE MARCHANDISES) .....	4
2.6 CONDITION PARTICULIERE D'EXECUTION DU MARCHÉ .....	4
<b>3. PROCÉDURE DE PASSATION .....</b>	<b>5</b>
3.1 ANALYSE DES CANDIDATURES .....	5
3.2 SELECTION DES CANDIDATURES .....	5
3.3 DECLARATION SANS SUITE.....	6
3.4 SUITE D'UNE MISE EN CONCURRENCE INFRUCTUEUSE .....	6
3.5 FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ .....	6
<b>4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....</b>	<b>6</b>
4.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	6
4.2 MODIFICATIONS DU DOSSIER DE LA CONSULTATION .....	7
4.3 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	7
<b>5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS .....</b>	<b>7</b>
5.1 TRANSMISSION DU PLI PAR VOIE ELECTRONIQUE SUR LA PLATE-FORME DES ACHATS DE L'ÉTAT (PLACE) DEPUIS WWW.MARCHES-PUBLICS.GOUV.FR.....	8
5.1.1 Modalités de téléchargement .....	8
5.1.2 Transmission des réponses.....	8
5.1.3 Transmission <b>FORTEMENT RECOMMANDEE</b> de la copie de sauvegarde sous pli cacheté par voie postale ou par porteur/ transporteur .....	9
5.1.4 Adresse géographique (pour une remise par porteur / transporteur (y compris par Chronopost) contre récépissé).....	9
5.1.5 Adresse postale (envoi postal par pli recommandé avec avis de réception).....	9
<b>6. PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>10</b>
6.1 DOCUMENTS A PRODUIRE QUANT A LA CANDIDATURE - « DOSSIER CANDIDATURE » .....	10
6.2 DOCUMENTS RELATIFS AU CONTROLE DE LA NATIONALITE FRANÇAISE .....	10
6.3 RECOURS A LA LANGUE FRANÇAISE.....	11
<b>7. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES.....</b>	<b>11</b>

## PREAMBULE – LEXIQUE

Dans le présent document,

**ÉSID Rennes** : Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Rennes

**PMO** : Pôle de Maîtrise d'Œuvre

**PCO** : Pôle de Conduite d'Opération

**USID** : Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense

## 1. SERVICE ACHETEUR

### 1.1 Nom et adresse de l'acheteur public

Adresse géographique	Adresse postale
Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Rennes Service Achats Infrastructure Bâtiment 017 – Rez-de-chaussée – Entrée à droite Quartier Margueritte 1 rue du Garigliano, RENNES	Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Rennes Service Achats Infrastructure Quartier Margueritte BP 14 35998 RENNES CEDEX 9

L'adresse géographique sert de référence pour les dépôts physiques de plis, notamment par porteur / transporteur (y compris Chronopost).

L'adresse postale sert de référence pour les envois postaux en recommandé avec accusé de réception.

### 1.2 Point de contact

	Téléphone	Adresse électronique
Sedik OUDRI	02 23 35 90 96	<a href="mailto:sedik.oudri@intradef.gouv.fr">sedik.oudri@intradef.gouv.fr</a>
Marie DASPREMONT	02 23 35 27 99	<a href="mailto:marie.daspremont@intradef.gouv.fr">marie.daspremont@intradef.gouv.fr</a>

### 1.3 Visite de site

Une visite de site **facultative mais recommandée** sera à effectuer lors de la **phase « offre »** de la procédure.

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

### 2.1 Objet de la consultation

Le projet de marché concerne l'exécution de travaux de construction, de réparation, de modification des structures métalliques ainsi que de l'entretien de structures métalliques existantes sur tous les sites de la base de défense de Cherbourg et DGA.

Certaines prestations seront à réaliser sur des structures et équipements soumis au respect de réglementations particulières (conditions climatiques, ambiance marine, installations nucléaires, résistance au séisme, etc.).

Les structures métalliques concernées sont :

- La construction de structure de bâtiment ;
- L'extension de bâtiments existants ;
- L'adaptation de structures existantes ;
- La réparation de structures existantes ;
- L'entretien de structures existantes (désamiantage, retrait de plomb, traitement de la corrosion) ;
- Démolition de structures existantes.

Ces travaux peuvent concerner les structures métalliques :

- Des locaux techniques ou de stockage ;
- Des ateliers ou bâtiments administratifs ;
- Des pylônes, antennes ou tout support d'équipement ou d'installation ;
- Des installations spécifiques telles que les INBS.

La majeure partie des travaux hormis ceux de confection est effectuée en dehors des locaux du titulaire qui se chargera des opérations de manutention et des transports de ses ateliers vers les sites d'implantation des équipements et structures à traiter.

Le projet de marché est un accord-cadre mono-attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

## **2.2 Allotissement**

Le marché n'est pas alloti.

## **2.3 Durée du marché**

La durée du marché est de sept ans maximum à compter de sa date de notification.

A titre indicatif, les prestations débuteront fin 2025.

## **2.4 Fractionnement du marché**

Sans objet

## **2.5 Nomenclatures CPV (commun procurement vocabulary) et GM (groupe marchandises)**

Les références aux nomenclatures associées à la présente consultation sont les suivantes :

- CPV n° 45000000 Travaux de construction - n° 44210000-5 Structures et pièces structurelles
- GM n° n° 36.05.02 Matériel et équipement de chantier

## **2.6 Condition particulière d'exécution du marché**

Le marché est « spécial France ». Il est réservé aux personnes morales de droit français et aux personnes physiques de nationalité française.

Au cours de l'exécution du marché, le marché prévoit la transmission puis la détention d'informations et supports en « diffusion restreinte- Spécial France » selon des modalités qui seront précisées dans le règlement de la consultation – phase offre.

### 3. PROCÉDURE DE PASSATION

Le marché est « spécial France » et relève de l'article L2512-3 du code de la commande publique.

La présente consultation est lancée conformément aux dispositions de l'article L2512-3 du code de la commande publique, sous la forme d'une procédure avec négociation qui se déroulera en 2 étapes :

- **Etape 1 : sélection des candidats admis à déposer une offre,**
- Etape 2 : envoi du RC phase offre, du CCAP, du CCTP et de ses annexes, ainsi que du BPU et du DQE définitifs aux candidats sélectionnés.

Le nombre de candidats admis à déposer une offre est limité à trois (3).

#### 3.1 Analyse des candidatures

La personne publique analyse les seuls plis qui seront reçus au plus tard à la date et à l'heure limite fixées sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) et selon les modalités de dépôt décrites au paragraphe 5 du présent document.

Le représentant du pouvoir adjudicateur, s'il constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

#### 3.2 Sélection des candidatures

Les candidatures sont examinées et jugées selon le critère unique suivant :

- **Critère n° 1** : Références appréciées dans les différents domaines depuis les cinq dernières années – **70 points**

Le candidat listera les travaux effectués sur le tableau joint (annexe 1 au présent RC). En cas de nécessité, une fiche pour chaque référence pourra le cas échéant être rédigée pour apprécier plus en détail la teneur des réalisations.

- **Critère n° 2** : Qualifications professionnelles du candidat – **30 points**

Le candidat devra posséder les qualifications suivantes ou équivalents :

Peinture et revêtement :

QUALIBAT 6112-6133

Construction métallique

QUALIBAT 2413 ou équivalents

Opérations de désamiantage

Certification de l'entreprise pour la réalisation de travaux de désamiantage (Sous-section 3) :

QUALIBAT 1552 ou certification AFNOR ou Global certification

Système Qualité :

Certification ISO 9001v 2015 niveaux 1 et 2.

Le classement des candidats sera effectué en fonction du total de points obtenus.

En cas d'égalité en nombre de points, la meilleure note obtenue sur le critère n° 1 permettra de départager les candidats.

Les trois premiers candidats seront invités à déposer une offre.

### **3.3 Déclaration sans suite**

A tout moment, la procédure peut être déclarée sans suite. Les candidats en sont informés.

### **3.4 Suite d'une mise en concurrence infructueuse**

En l'absence de candidatures déposées dans les délais prescrits ou en cas de candidatures irrecevables, le représentant de l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence.

### **3.5 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché**

Les entreprises peuvent présenter leur candidature ou leur offre sous forme de

- groupement solidaire
- ou de groupement conjoint ; dans l'hypothèse d'une candidature sous forme de groupement conjoint, après attribution le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché. Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L'acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

## **4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Dossier de la consultation fourni gratuitement au candidat.

### **4.1 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents :

- le présent Règlement de la Consultation **RC** – phase candidature et son annexe
  - le tableau des références
- le projet de Cahier des Clauses Administratives Particulières **CCAP** et son annexe :
  - Conditions d'accès sur les emprises militaires de la base de défense de Cherbourg
- le projet de Cahier des Clauses Techniques Particulières **CCTP** et ses annexes
- le projet de Bordereau de prix Unitaires (BPU) **BP**
- le projet de Détail Quantitatif Estimatif **DQE**
- le projet d'acte d'engagement **AE**

les déclarations (2) de sous-traitance de 1<sup>er</sup> et second rang

Les documents définitifs seront remis lors de la phase « OFFRE ».

#### **4.2 Modifications du dossier de la consultation**

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier des dispositions du dossier de consultation en cours de consultation.

Le représentant du pouvoir adjudicateur garantit aux candidats un délai de 6 jours entre la date d'envoi de l'additif et la date de remise des offres. Au besoin, un report de cette dernière sera décidé.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **4.3 Demande de renseignements complémentaires**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur le dossier de consultation phase candidature, les candidats devront faire parvenir, 8 jours au moins avant la date de remise de la candidature une demande écrite de renseignements complémentaires à l'Etablissement du service d'Infrastructure de la Défense de Rennes.

Le candidat utilise le profil acheteur de l'ESID à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (Plateforme des AChats de l'Etat - PLACE). Après s'être identifié, le candidat dépose sa demande de renseignement et il est averti, par courriel, du dépôt de la réponse par l'ESID. Cette procédure assure une traçabilité du dépôt des demandes de renseignement et des réponses fournies.

L'Etablissement d'Infrastructure de la Défense de Rennes répondra par écrit aux demandes de renseignements complémentaires avant la date limite fixée pour la remise des candidatures.

Si les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires apportent au candidat demandeur des précisions supplémentaires (et non une simple confirmation d'un élément explicitement décrit dans le dossier de consultation), la personne publique transmet les réponses à tous les opérateurs ayant retiré un dossier de consultation. Dans ce cas, elles sont transmises sous la même forme et simultanément à chacun des candidats, sans mentionner l'identité du candidat demandeur.

Les réponses ainsi apportées seront considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation.

### **5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

Le candidat transmet son pli par voie électronique, via la Plateforme des AChats de l'État (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

L'opérateur économique a la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB) dans les délais impartis pour la remise des plis. La transmission de cette copie de sauvegarde est fortement recommandée (cf. §5.2).

Cette copie sera ouverte seulement si la candidature transmise par voie électronique, envoyée dans les délais de dépôt des candidatures, n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, ou si un programme informatique malveillant est détecté, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais impartis pour la remise des candidatures. La copie de sauvegarde ne sera pas ouverte si aucune candidature électronique n'a été transmise sur la PLACE.

## **5.1 Transmission du pli par voie électronique sur la PLate-forme des AChats de l'État (PLACE) depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)**

### **5.1.1 Modalités de téléchargement**

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pourra être téléchargé sur la Plateforme des AChats de l'État (PLACE) accessible depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Le téléchargement peut s'effectuer soit en s'identifiant, de façon à être informé en cas de modification du DCE, soit de manière anonyme.

Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la Plateforme des AChats de l'État (PLACE) '[nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr)' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

### **5.1.2 Transmission des réponses**

Les opérateurs économiques doivent :

- d'une part, se procurer un certificat numérique conforme aux dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 ;
- d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur la Plateforme des AChats de l'État (PLACE) [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou via les portails [www.armement.defense.gouv.fr](http://www.armement.defense.gouv.fr) et [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr)).

**Nota 1** : l'opérateur économique devra vérifier que ses coordonnées, en particulier son adresse électronique, sont correctement orthographiées. Il lui est vivement recommandé de consulter très régulièrement les courriels reçus à cette adresse électronique.

**Nota 2** : pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE '[nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr)' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

**Nota 3** : lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique, il reçoit en retour, un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Il en sera de même pour une réponse incomplète.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi, pour les opérateurs économiques qui choisissent le mode de transmission électronique, la signature de leurs documents se fait de manière électronique, de préférence sur la Plateforme des AChats de l'État (PLACE) soit via l'outil de signature accessible dans le menu bandeau gauche de la PLACE soit via celui qui apparaît au moment de la constitution de la réponse. Il n'est donc pas nécessaire de joindre des documents avec une signature manuscrite numérisée.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de la PLACE, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 mentionné supra.

**Le détenteur de la signature électronique doit avoir le pouvoir d'engager son entreprise.**

Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis (candidatures et offres) doivent être choisis dans un format largement disponible : Word 2003, Excel 2003, PowerPoint 2003, PDF, JPG, zip (winzip, filzip, etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Les opérateurs économiques ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde ».

Attention : une régularisation de la signature électronique est opérée à l'attribution du marché.

L'offre déposée sans signature est acceptée.

En cas de difficultés sur la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE), une assistance est mise à la disposition des entreprises depuis le lien <https://www.marches-publics.gouv.fr/faq/?token=c756be09-eb69-4679-bf07-c47cdd2c5c10> ou en cliquant sur la languette « FAQ et support en ligne ».

L'assistance en ligne permet de rechercher une réponse via une Foire aux Questions (FAQ), qui peut être filtrée par catégorie.

Si la FAQ n'apporte pas une réponse complète, il est possible de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne. La référence du ticket créée sera demandée par le support téléphonique disponible au 01 53 18 90 00.

### 5.1.3 Transmission FORTEMENT RECOMMANDÉE de la copie de sauvegarde sous pli cacheté par voie postale ou par porteur/ transporteur

***En raison de dysfonctionnements récurrents sur PLACE, la transmission d'une copie de sauvegarde est fortement recommandée aux soumissionnaires.***

Les copies de sauvegarde **sur support physique électronique (clé USB)** sont adressées sous enveloppe cachetée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception à l'adresse mentionnée ci-dessous, et garantissant leur confidentialité. Les copies de sauvegarde sur support papier ne seront pas acceptées.

Le pli scellé doit impérativement comporter la mention « **copie de sauvegarde** ».

Il est rappelé aux soumissionnaires qu'ils sont responsables du moyen d'acheminement de leur dossier, et que seules la date et heure d'arrivée au service sont prises en compte.

### 5.1.4 Adresse géographique (pour une remise par porteur / transporteur (y compris par Chronopost) contre récépissé)

En cas de dépôt par porteur / transporteur (y compris par Chronopost), l'enveloppe extérieure portera l'adresse et les mentions suivantes :

Candidature pour :

projet n° 24-026  
nom du candidat (facultatif)  
COPIE DE SAUVEGARDE

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest  
Service Achats Infrastructure  
Quartier Margueritte  
1, rue du Garigliano  
Bâtiment 017 – entrée de droite au RDC  
35000 RENNES

Sauf les jours fériés, le pli devra être déposé contre récépissé au service achats infrastructure :

- du lundi au jeudi : de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures,
- le vendredi : de 9 heures à 11 heures.

### 5.1.5 Adresse postale (envoi postal par pli recommandé avec avis de réception)

En cas de dépôt par la Poste, l'enveloppe extérieure portera l'adresse et les mentions suivantes :

Candidature pour :

projet n° 24-026  
nom du candidat (facultatif)  
COPIE DE SAUVEGARDE

Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest  
 Service Achats Infrastructure  
 Quartier Margueritte  
 BP 14  
 35998 RENNES CEDEX 9

Le dossier devra être adressé sous pli recommandé avec accusé de réception.

## 6. PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA SOCIÉTÉ

### 6.1 Documents à produire quant à la candidature - « dossier candidature »

- Formulaire DC1 dûment rempli. Ce formulaire exprime le consentement du candidat à participer à la consultation
- Formulaire DC2 dûment rempli. Ce formulaire exprime la déclaration du candidat contenant ses capacités techniques, professionnelles et financières
- Document(s) relatif(s) au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat : **numéro unique d'identification** (ou numéro SIREN) permettant au pouvoir adjudicateur d'accéder aux informations qui lui sont nécessaires par l'intermédiaire du site internet suivant / <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> et, le cas échéant, délégation de pouvoir
- Déclaration du chiffre d'affaires global sur les 3 dernières années :

Le chiffre d'affaires annuel minimal exigé des trois derniers exercices est de 2 000 000 € HT.

- 1°) Capacité technique :

Références appréciées dans les différents domaines listés sur le tableau joint (annexe 1 au présent RC) depuis les cinq dernières années. Le candidat décrira les travaux effectués sur le tableau joint. Une fiche pour chaque référence peut être assortie pour apprécier plus en détail la teneur des réalisations.

- 2°) Qualifications professionnelles :

Le niveau de qualification souhaité est le suivant (ou références similaires) :

Référence qualification	Intitulé qualification
QUALIBAT 6112-6133	Peinture et revêtement
QUALIBAT 2413	Construction métallique
QUALIBAT 1552 ou certification AFNOR ou Global certification	Opérations de désamiantage pour la réalisation de travaux de désamiantage (Sous-section 3)
Certification ISO 9001v 2015 niveaux 1 et 2.	Système Qualité

Tout moyen de preuve équivalent est accepté ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres et couvrant les domaines du marché.

- Si le candidat est admis au redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou d'une procédure équivalente pour les candidats étrangers ainsi que la justification de l'habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché.

### 6.2 Documents relatifs au contrôle de la nationalité française

Afin de permettre le contrôle de nationalité de la personne morale candidate, le candidat fournit en complément de son dossier de candidature habituel les documents suivants :

1	Extrait K-Bis original avec Flash code valide
2	Notice individuelle de sécurité du dirigeant ayant le pouvoir d'engager la société ( <a href="https://armement.defense.gouv.fr">https://armement.defense.gouv.fr</a> )

3	Copie CNI ou Passeport du dirigeant ayant le pouvoir d'engager la société
---	---

Les documents à fournir sont des documents originaux ou des copies scannées.

Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

A l'exception du DC1, tous les documents demandés sont à fournir pour

- le candidat,
- et le cas échéant :
  - o le ou les cotraitant(s)
  - o le ou les sous-traitant(s).

### **6.3 Recours à la langue française**

Si les documents relatifs à la candidature (*dossier candidature*) et à l'offre (*dossier offre*) ne sont pas rédigés en langue française, le pouvoir adjudicateur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français.

Une traduction certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté n'est pas exigée.

## **7. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES**

En phase offre, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- Critère n° 1 : Prix noté sur 70 points
- Critère n° 2 : Performance et qualités techniques noté sur 30 points

**Annexe 1 du règlement de consultation**  
**Tableau de références**  
**Marché de travaux de structures métalliques**

Activité	Désignation	Localisation	Montant HT	Type de marché (public / privé, / etc.)	Année(s) d'exécution	Contact téléphonique du client	Contact e-mail du client	Descriptif des prestations réalisées permettant d'apprécier l'adéquation de la référence
Travaux de structure métallique								
Gestion de qualité Type ISO 9001								